



## Urgent : maladie & divorce & carte de séjour

Par **besoinInfos**, le 15/01/2015 à 15:22

Bonjour,

Je vous écris car j'ai besoin de renseignements concernant un ami de nationalité algérienne. Il est arrivé en France en tant qu'étudiant étranger pour continuer ses études.

Il se maria ensuite et pour des raisons personnelles il a dû quitter ses études.

Aujourd'hui, il a son titre de séjour d'un an mais son couple va très mal.

Atteint d'un cancer, papa d'un petit garçon et mari d'une femme qui lui en fait voir de toutes les couleurs, il voit tout en noir.

Mon ami subit des violences psychologique et morale au quotidien.

Il veut partir mais il est bloqué en raison de sa maladie, de son fils et de sa femme qui le menace.

Lui a peur de ne plus revoir son fils et ne pas avoir recours aux soins français pour sa maladie. Effectivement, en Algérie, il n'aura pas les soins nécessaires pour combattre au mieux cette maladie. En restant en France, il mets toutes ses chances de son côté pour en guérir...

Ma question est donc de savoir quelles sont les différentes possibilités qui lui sont offertes pour qu'il sorte de cette situation tout en pouvant rester sur le sol français pour bénéficier des soins médicales et vivre près de son fils qui aime tant ?

Merci d'avance.

Par **citoyenalpha**, le **15/01/2015** à **20:09**

Bonjour

en tant que parent d'enfant français votre ami n'est pas expulsable sauf à démontrer son désintérêt pour l'éducation de l'enfant  
par conséquent sa prochaine demande de carte de séjour au motif de parent d'enfant français.  
votre ami peut entamer la procédure de séparation de corps au préalable et saisir le juge des affaires familiales afin qu'il statue sur ses droits et devoirs envers son enfant.

Restant à votre disposition